

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY

REUNION DU 25 MAI 2023

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 11+1 procuration

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY. Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Serge ROMAIN, François SIEBERT et Jean-Philippe THOMASSIN.

Excusés : Sébastien RASPADO donne procuration à Serge ROMAIN.
Aurélie BEUVELOT, Julien BUJON et André THOUVENIN.

Gaëlle DUSSAUCY a été élue secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 est approuvé à **l'unanimité**.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Appartements 6 rue St-Martin et 8 rue de l'Eglise - système de chauffage, Choix des entreprises et demande de subvention :
 - Auprès du Conseil départemental – fonds solidarité des communes,
 - Auprès de l'Etat - fonds vert,
- Réhabilitation des locaux « petite enfance » : marchés de travaux.

DELIBERATION N°16-2023/SYSTEME DE CHAUFFAGE DANS APPARTEMENTS / DEMANDES DE SUBVENTION

Vu l'acceptation du projet architectural de la réhabilitation des locaux « petite enfance »,

Vu l'arrêt de l'utilisation de la chaudière au fioul qui alimentait les deux bâtiments communaux,

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'équiper les 2 appartements communaux, sis 6 rue Saint-Martin et 8 rue de l'Eglise, de nouveau système de chauffage. Il propose au conseil municipal d'y installer deux pompes à chaleur air/eau haute température à l'appui de 3 devis sollicités.

Après en avoir délibéré à **l'unanimité** le conseil municipal :

- Accepte le devis de la société CONREUX CLIMATISATION d'un montant de **31.328 € HT**.
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre du fonds vert,
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du conseil départemental au titre du fonds de solidarité des communes,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

DELIBERATION N°17-2023/REHABILITATION LOCAUX PETITE ENFANCE/MARCHES DE TRAVAUX :

Suite à l'avis unanime de la commission d'appel d'offres réunie en date du 24 mai 2023, et après en avoir délibéré à l'**unanimité**, le conseil municipal autorise le maire :

- A signer le marché de travaux : réhabilitation des locaux « petite enfance »,
L'appel d'offres est composé de 10 lots et le montant total du marché (avec options) s'élève à **349.443,14 € HT**,

N° lot	Attributaire	Montant en HT
1	Démolition-gros-œuvre / NOREST ENDUIT	42.182,50
2	Couverture zinguerie / ETTEC	2.700,00
3	Menuiserie extérieure PVC / GIANORI	11 416,67
4	Plâtrerie-faux plafond / IDEAL PLAFOND	35.300,00
5	Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaires /CONREAUX CLIMATISATION	81.790,00
6	Electricité / JMB	53.943,00
7	Menuiseries intérieures bois-mobilier / RECEVEUR	85.130,10
8	Revêtements de sols souples / EMPX	23.702,15
9	Revêtements de sols durs-faïence / CARRELAGE ET DECO	2.363,50
10	Peinture / ROUSSEAUX	10.915,22
Total HT		349.443,14

- A prendre toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 8 %.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à l'arrêté n° 9 du 15 juillet 2018 concernant la défense extérieure contre l'incendie (DECI). Il s'agit de la mise à jour des nouvelles mesures effectuées par le syndicat des eaux de Pulligny. Par ailleurs, et, sur demande de la préfecture et du SDIS 54, une liste des différents ERP (établissements recevant du public) sur la commune a été élaborée.
- Suite à l'arrêt de l'utilisation de la chaudière fioul qui alimentait les deux bâtiments communaux, la mise en place de radiateurs électriques dans le bâtiment sis 1 rue Saint-Martin est entérinée à l'**unanimité**, pour un montant de **1.399,46 € HT**. Installation confiée à l'entreprise Electricité E.GERARD.

Points divers :

- Projet d'unité de méthanisation CVE à Ludres : réunion publique, le jeudi 8 juin, à 18h00, à la salle des fêtes de Ceintrey.
- PLUi de la Communauté de Communes Meurthe – Mortagne - Moselle : pas de volonté du conseil municipal d'y être associé.

Ont signés au registre :
Jean-Marc BOULANGER
Maire

Gaëlle DUSSAUCY
Secrétaire